



CONTRAT DE DISTRIBUTION avec Agnès FAHYS (Les Jardins au village)

ENGAGEMENT DE L'AGRICULTRICE

Produire des légumes issus d'une agriculture respectueuse de l'environnement, sans pesticides ni engrais issus de la chimie de synthèse et non utilisables en agriculture biologique sur une surface cultivée de taille humaine. Être transparent, accueillir les amapiens(es) sur son exploitation. Mettre en production des variétés originales, de bonnes qualités gustatives et adaptées à ses pratiques culturelles.

LA SAISON

La période de culture s'étend de février à décembre.

La période de distribution s'étend sur 24 semaines réparties de juin à décembre.

Elle peut être ajustée en fonction des aléas climatiques ou autres.

PRIX DE LA PART

Sur l'ensemble de la récolte, 35 parts d'une valeur de 456 euros chacune sont réservées à l'AMAP - Les paniers piroulets. Il est également possible de choisir une demi-part, soit 228 euros. Le contenu du panier est constitué, dans la mesure du possible, d'au moins 5 variétés de légumes ou fruits différentes. Pour un demi-panier, 3 variétés minimum seront présentes. En fonction des aléas climatiques et de l'avancée de la production, des produits maisons, dérivés du jardin, pourront être mis dans les paniers (compotes, confitures, jus de pommes, pickles...). Aucun remboursement ne sera possible.

CHOIX DU CONTRAT

Le contrat permet de souscrire à une part ou à une demi-part.

Deux "contrats soutiens" permettent le financement d'un contrat solidaire.

PANIER	PART	A cocher	DEMI-PART	A cocher
Solidaire*	296 €	<input type="checkbox"/>	148 €	<input type="checkbox"/>
Normal	456 €	<input type="checkbox"/>	228 €	<input type="checkbox"/>
Soutien	536 €	<input type="checkbox"/>	268 €	<input type="checkbox"/>

* soumis à l'accord du Conseil d'administration.

ENGAGEMENT DES AMAPIENS-NES

Nom, Prénom _____

Adresse _____

Téléphone _____

Courriel(s) _____

A cocher

- J'adhère à l'AMAP - Les paniers piroulets : je remplis le formulaire d'adhésion, accepte la charte et paie ma cotisation annuelle.
- Je suis responsable de mon panier et doit donc trouver un(e) remplaçant(e) en cas d'absence ponctuelle. Il est impératif de prévenir en cas d'impossibilité d'enlèvement, via whatsapp ou sms, si possible avant le début de la distribution. Dans ce cas, le panier sera redistribué entre les amapiens. En cas d'information tardive, le panier non enlevé sera mis à disposition lors de la distribution suivante.
- En cas de désengagement en cours de saison, je dois trouver un(e) remplaçant(e).
- Je participe à l'organisation d'au moins deux distributions et au fonctionnement de l'AMAP.
- Je participe à au moins un chantier du champ sous la forme de mon choix.

RÈGLEMENTS

Le contrat doit être rendu avec la totalité des paiements **avant le 15 avril 2023**.

Les moyens de paiement acceptés sont :

- Les **ESPÈCES** : en une fois, au début de l'année
- Le **VIREMENT** : en une fois au début de l'année ou en 9 mensualités (voir tableau ci-dessous) sur le compte bancaire suivant :

Crédit Mutuel BIC : CMCIFR2A – IBAN FR76 1027 8080 0300 0230 9530 336

- Les **CHÈQUES** à l'ordre d'Agnès FAHYS. La somme due peut être répartie entre 1 et 9 paiements entre mars et novembre. L'ensemble des chèques dûment remplis doit être donné avec le contrat. Les chèques seront ensuite encaissés à la date convenue. Un premier encaissement se fait à la réception du contrat pour un montant minimum de 2/10^{ème} du contrat choisi. Le premier paiement est encaissé en mars car il permet d'avoir de la trésorerie pour financer l'achat de matières premières nécessaires à la production (semences, plants, terreau, ...).

Exemple pour un paiement en 9 fois :

		TYPE DE CONTRATS					
		1 PART			½ PART		
		Solidaire	Normal	Soutien	Solidaire	Normal	Soutien
Chèque de 2/10 ^{ème}	1	59,20	91,20	107,20	29,60	45,60	53,60
Chèque de 1/10 ^{ème}	2	29,60	45,60	53,60	14,80	22,80	26,80
Chèque de 1/10 ^{ème}	3	29,60	45,60	53,60	14,80	22,80	26,80
Chèque de 1/10 ^{ème}	4	29,60	45,60	53,60	14,80	22,80	26,80
Chèque de 1/10 ^{ème}	5	29,60	45,60	53,60	14,80	22,80	26,80
Chèque de 1/10 ^{ème}	6	29,60	45,60	53,60	14,80	22,80	26,80
Chèque de 1/10 ^{ème}	7	29,60	45,60	53,60	14,80	22,80	26,80
Chèque de 1/10 ^{ème}	8	29,60	45,60	53,60	14,80	22,80	26,80
Chèque de 1/10 ^{ème}	9	29,60	45,60	53,60	14,80	22,80	26,80
Total en euros		296,00	456,00	536,00	148,00	228,00	268,00



Le contrat et le paiement doivent être déposés dans la boîte aux lettres de la mairie de PIREY avec information du dépôt sur le mail de l'AMAP : amapirey@gmail.com .

En cas de virement bancaire, le contrat peut être transmis par courriel à l'adresse suivante : amapirey@gmail.com.

04/03/2023

LIEU ET JOUR DE LIVRAISON

- Choisir le jour
- Le lundi de 18h à 19h à l'Espace Victor Hugo à Pirey (patio de l'Accueil de jour)
 - Le jeudi de 18h à 19h à l'Espace Victor Hugo à Pirey (patio de l'Accueil de jour)

WHATSAPP

J'accepte de faire partie du groupe Whatsapp « AMAPIREY – LEGUMES » afin de pouvoir bénéficier d'une information rapide et directe en cas de besoin (retard ou changement dans la livraison de la part d'Agnès, impossibilité de venir récupérer son panier de la part de l'amapien(ne) ...)

OUI numéro de téléphone à utiliser : _____ NON

Fait à _____ le _____

Agnès FAHYS
Signature

L'Amapien(ne)
Signature